cpnef:sv COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT
Publié sur *Commission Paritaire Emploi-Formation Spectacle Vivant (CPNEF-SV)* (https://www.cpnefsv.org)

Compétences transverses [1]

Etre compétent, c'est savoir y faire en situation professionnelle : bien faire au bon moment.

Les compétences professionnelles renvoient à ce qu'on sait faire concrètement quand on exerce un métier, aux capacités. Au préalable, elles requièrent donc l'acquisition de savoirs et de savoir--faire.

Pour mieux décrire les compétences d'un métier, on distingue désormais :

- les compétences spécifiques à un secteur professionnel (le spectacle vivant par exemple),
- les compétences transversales que l'on rencontre quelle que soit la situation de travail, dans un secteur et en dehors.

Le repérage des compétences transversales permet de valoriser des activités de base d'un métier, souvent méconnues. Leur identification est également utile pour favoriser la mobilité professionnelle : changer de métier et/ou changer de secteur.

Le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) a élaboré un répertoire des compétences transversales que la CPNEF-SV a décidé d'adopter. Elles seront progressivement intégrées dans les référentiels métiers.
Entreprises, professionnels, organismes de formation... n'hésitez pas à vous emparer également de cet outil.

Légende

NSF : Nomenclature des spécialités de formation

Télécharger le répertoire des compétences transversales du CNFPT [2]

URL source: https://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/competences-transverses

Liens
[1] https://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/competences-transverses
[2] https://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/F-Metiers-du-spectacle/Compétences transverses/R%C3%A9f%C3%A9rentiel%20Activit%C3%A9s-Comp%C3%A9tences%20Transverses%20V.diff.pdf